



Congés pour événements familiaux

Par **brigitte40300**, le **19/11/2015** à **09:35**

Mon mari de part sa convention a eu droit à 2 jours de congés pour le mariage de notre fille il a posé le vendredi avant le mariage (qui avait lieu le samedi) et le lundi, ces 2 jours lui ont été accordés sans problème

A ce jour, on lui demande de rendre 1 jour car il devait pose 2 jours consécutifs !!!

Est-ce que c'est demande est légale ?

Merci d'avance pour vos réponses

Par **P.M.**, le **19/11/2015** à **10:11**

Bonjour,

A priori, effectivement les deux jours doivent être pris consécutivement mais ce pose le problème d'une autorisation donnée en connaissance de cause et de son reniement...